

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : 32

Présents ou représentés : 32

Qui ont pris part à la délibération : 32

Date de la convocation : 19/10/2017

Date d'affichage : 26/10/2017

**de la Commune de COGOLIN
Séance du jeudi 26 octobre 2017**

L'an deux mille dix-sept et le 26 octobre 2017 à 19 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Marc Étienne LANSADE, Maire

PRESENTS : Éric MASSON - Audrey TROIN - Régine RINAUDO - Rémy FÉLIX - Laëtitia PICOT - René LE VIAVANT - Maria de Fatima FIANDINO - Aimé GARNIER - Patrick GARNIER - Margaret LOVERA - Patricia BERENGUIER - Valérie ROBIN - Pascal CORDÉ - Sébastien MACREZ - Christelle DUVERNET - Jonathan LAURITO - Anthony GIRAUD - Jeanne LAURITO - Jean-François FARNET - Ernest DAL SOGLIO - Carole RUIZ -

POUVOIRS :

Élisabeth CAILLAT à Margaret LOVERA / Monique LEBLANC à Régine RINAUDO / Renée FALCO à Audrey TROIN / Michel BERTIN à Marc Etienne LANSADE / Gaëtan MULLER à Laëtitia PICOT / Manuel REQUIN à Aimé GARNIER / Patricia PENCHENAT à Rémy FELIX / Michel DALLARI à Ernest DAL SOGLIO / Frédéric LACOUR à Jean-François FARNET / Malika OUAREZKI à Carole RUIZ

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Jeanne LAURITO

Par délibération en date du 15 décembre 2016, la commune avait autorisé la société la Maison Sellier ou toute autre société par substitution à déposer les dossiers d'autorisation de travaux (code de l'Urbanisme et code de la Construction et de l'Habitation) sur le foncier communal cadastré section AO 283, sis rue Nationale.

La société, représentée par Madame Picard, proposait la réalisation d'aménagements intérieurs nécessaires à la transformation du bâtiment en une maison d'hôte de qualité. Ce projet avait pour ambition de valoriser ce patrimoine local.

N° 2017/124

ABROGATION DE LA DELIBERATION N° 2016/253 du 15/12/2016 AUTORISANT LA SOCIETE LA MAISON SELLIER OU TOUT AUTRE SOCIETE PAR SUBSTITUTION DE DEPOSER LES DOSSIERS D'AUTORISATION DE TRAVAUX (CODE DE L'URBANISME ET CODE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'HABITATION) SUR UN FONCIER APPARTENANT A LA COMMUNE DEMEURE SELLIER - PARCELLE CADASTREE SECTION AO 283

CM 26/10/2017

N° 2017/124

ABROGATION DE LA DELIBERATION N° 2016/253 du 15/12/2016 AUTORISANT LA SOCIETE LA MAISON SELLIER OU TOUT AUTRE SOCIETE PAR SUBSTITUTION DE DEPOSER LES DOSSIERS D'AUTORISATION DE TRAVAUX (CODE DE L'URBANISME ET CODE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'HABITATION) SUR UN FONCIER APPARTENANT A LA COMMUNE DEMEURE SELLIER - PARCELLE CADASTREE SECTION AO 283

A défaut d'avoir mis en œuvre son projet dans un délai raisonnable, il apparaît que le projet n'est plus envisagé par la porteuse du projet.

Dans ces conditions, il convient d'abroger la délibération 2016/253 conférant des droits à cette société.

Vu la délibération n° 2016/253 en date du 15/12/2016 autorisant la société La Maison Sellier ou tout autre société par substitution de déposer les dossiers d'autorisation de travaux (code de l'Urbanisme et code de la Construction et de l'Habitation) sur le foncier communal cadastré section AO 283, sis rue Nationale.

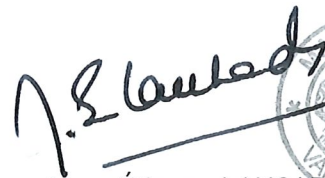
Considérant l'abandon du projet par le pétitionnaire,

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'abroger la délibération n° 2016/253 du 15/12/2016 autorisant la société La Maison Sellier ou toute autre société par substitution de déposer les dossiers d'autorisation de travaux (code de l'Urbanisme et code de la Construction et de l'Habitation) sur un foncier appartenant à la commune Demeure Sellier cadastré section AO 583, situé rue Nationale.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A LA MAJORITE - 31 POUR - 1 ABSTENTION** (Pascal CORDÉ).

Le Maire,


Marc Étienne LANSADÉ

